

Doux. Tout un écosystème retient son souffle

Flore Limantour

Les discussions entre Doux et son éventuel reprenneur l'Ukrainien MHP se poursuivent. En attendant une décision prévue en fin de semaine, les 1.200 salariés tout comme les aviculteurs, le port de Brest, les transports Le Calvez retiennent leur souffle.



Photo d'archives Claude Prigent

1. Décision ce week-end ? Seul, l'Ukrainien MHP reste sur les rangs pour reprendre le volailler Doux, dont la coopérative Terrena (associée à Al-Munajem) souhaite se séparer fin mars. Les représentants des salariés l'ont appris, hier, lors d'un comité central d'entreprise. Face à eux, Christophe Couroussé, le directeur général de Doux était accompagné des DRH de Doux, Galliance et Terrena. Ce qui laisse supposer des reclassements à venir sur d'autres sites et dans d'autres entités juridiques d'une partie des effectifs.

Rien n'est encore décidé. Des équipes de Doux et de MHP travaillent d'arrache-pied pour finaliser le projet de reprise. Le bouclage du dossier est prévu pour la fin de semaine et sa présentation, le 21 mars lors d'un prochain CCE, en présence du conciliateur du tribunal de commerce. Car Doux est toujours sous surveillance : le plan de continuation se poursuit jusqu'en 2023 !

2. Des changements radicaux. Parmi les bribes d'informations glanées hier, la délocalisation de la

fabrication du poulet d'entrée de gamme se confirmerait dès 2020 en Ukraine. Le siège de Châteaulin serait préservé, mais perdrait une partie de ses effectifs.

À l'abattoir de Châteaulin, une ligne de poulets congelés pourrait être fermée dans deux ans, tandis qu'une ligne de frais serait hébergée dans un bâtiment à construire. Non repris par l'Ukrainien, l'abattoir de Chantonay en Vendée cherche d'ores et déjà un reprenneur susceptible d'investir.

3. Et des questions sans réponses.

Les trois syndicats (FO, CGT et CFDT) représentés dans l'entreprise ne cachent pas leur inquiétude. Plusieurs questions se posent à eux avec acuité. MHP n'est-il pas tout simplement intéressé par la marque Doux reconnue au Moyen-Orient où sont commercialisés les poulets congelés ? Le reprenneur ne cherche-t-il pas à contourner les quotas d'importations européens de poulets en provenance d'Ukraine ? L'actionnaire Al-Munajem sera-t-il toujours prêt à vendre à l'Arabie saoudite du poulet Doux s'il vient d'Ukraine ?

Qui va payer l'amende de 70 M€ à laquelle Doux devrait être condamnée en avril pour avoir alourdi en eau ses poulets, car MHP ne voudrait pas en entendre parler ? Quel sera le montant des aides publiques ?

4. Les aviculteurs reçus hier. Les 170 aviculteurs bretons intégrés de Doux et la centaine d'éleveurs ligériens qui livrent Chantonay n'en mènent pas large non plus.

« On se sent pris en otages avec les salariés, alors que nous fournissons pas moins de 140.000 tonnes de poulet à Doux par an ! » déplore Marc Cornec. Le président du groupement des aviculteurs en intégration a cependant été reçu hier au siège de Doux par Christophe Couroussé.

5. 40 % des conteneurs du port de Brest. À la CCI de Bretagne Ouest, on s'interroge aussi : « Si l'exportation de poulets congelés du groupe Doux ne représente que 120.000 t de produits sur 2.600.000 t par an, il correspond à 20.000 des 50.000 conteneurs, soit 40 %. C'est donc une part importante de l'activité du port. Si cette activité venait à se réduire, nous devrions chercher d'autres relais de croissance », souligne Raoul Laurent, le directeur. La même interrogation se pose pour le lamanage, le remorquage, le consignataire et la manutention. Les Transports Le Calvez qui font circuler les fameux camions Doux sur les routes bretonnes sont eux aussi dans l'attente du dénouement.

T sur letelegramme.fr
L'interview de N. Hourmant